

# **COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JUIN 2020**

Le dix-huit juin deux mille vingt à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Ruche, au nombre de quinze en suite de la convocation faite le 11 juin 2020.

## **DÉCISIONS**

### **1°/ CREATION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la création et la constitution des commissions communales telles qu'énoncées ci-dessous.:

**- Une commission Appel d'Offres.**

Responsable : Mr LE BOUEDEC Joseph

Membres : Titulaires : L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, LE BADEZET Yoann,  
CHAMPOT Nicolas

Suppléants : NEDELLEC Morgane, LE DEVEHAT Yannick, COMMEUREUC Adeline

**- Une commission des Travaux, Voirie, Urbanisme - logements.**

Responsable : Mr LE BADEZET Yoann

Membres : LE DEVEHAT Yannick, L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, CHAMPOT  
Nicolas, LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne, LE BADEZET Cédric

**- Une commission des Finances- Gestion**

Responsable : Mme L'HOSTIS Stéphanie

Membres : GUILLEMOT Marianne, CHAMPOT Nicolas,

**- Une commission des Affaires Scolaires et Périscolaires - Enfance - Jeunesse et Sports**

Responsable : Mme GUILLEMOT Marianne

Membres : LE BADEZET Yoann, L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, LERAY Gurvan,  
NEDELLEC Morgane

**- Une commission Transition écologique, Cadre de Vie et Agriculture**

Responsable : Mr CHAMPOT Nicolas

Membres : L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, LE BADEZET Yoann, LE LIBOUX Claude,  
LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne, LE BADEZET Cédric

**- Une commission Revitalisation du centre bourg**

Responsable : Mr CHAMPOT Nicolas

Membres : LE BADEZET Yoann, GUILLEMOT Marianne, STERVINOUE Sylvaine,  
ROBIN Evelyne, LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne, COMEUREUC Adeline

**- Une commission du personnel**

Responsable : Mr LE BOUEDEC Joseph

Membres : LE BADEZET Yoann, GUILLEMOT Marianne, NEDELLEC Morgane, LE  
DEVEHAT Yannick, STERVINOUE Sylvaine

**- Une commission de la vie locale :**

Responsable : Joseph LE BOUEDEC

Membres : NEDELLEC Morgane, STERVINOUE Sylvaine, ROBIN Evelyne, LE  
FOLGOC-NICOLAS Maryvonne

**- Une commission du Patrimoine, Tourisme et Culture :**

Responsable : LERAY Gurvan

Membres : NEDELLEC Morgane, STERVINOUE Sylvaine, COMMEUREUC Adeline, CHAMPOT Nicolas

**- Une commission Communication**

Responsable : L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie

Membres : LE BADEZET Yoann, CHAMPOT Nicolas, STERVINOUE Sylvaine, COMMEUREUC Adeline

**2°/ COMMISSION DES IMPOTS 2021-2026**

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite au renouvellement des conseils municipaux, élection du 15/03/2020, il convient de renouveler les membres de la commission des impôts directs (CCDID) pour la durée du mandat, conformément à l'article 1650 du code des impôts(CGI).

**Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale** : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Monsieur le maire propose une liste de 24 personnes au directeur départemental des finances publiques, qui nommera les membres de la commission.

**3°/ VALIDATION DU PROGRAMME VOIRIE 2020**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la formation d'un groupement de commandes entre les communes (Cléguérec, Guern, Malguénac, St Thuriau, Séglien et Silfiac) pour la passation d'un marché portant sur l'entretien des voiries communales – programme 2020.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'offre retenue par la commission d'appel d'offres qui est la suivante : Réfection de la voirie communale, programme 2020 : pour un montant de 51 426.60 € HT soit 61 711.92 € TTC, attribué à l'entreprise EIFFAGE de PONTIVY, offre la mieux disante.

Monsieur le Maire rappelle que le programme prévisionnel était composé des tronçons suivants : Vorlen, Kersalousse, Le Hironet, Bas et village de Kerhiec, Kerfontaine, Keraudic et Kercher d'En Bas.

Compte tenu du budget 2020, des résultats de l'appel d'offres, et de besoin en achat et renouvellement de panneaux de signalisation, Monsieur Le Maire propose de ne pas retenir le secteur de Kercher d'En Bas, tranche conditionnelle, au titre du programme de 2020 et de le reporter sur 2021.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 1 abstention :

- **DECIDE** d'accepter les propositions de la commission d'appel d'offres, et d'attribuer à l'entreprise EIFFAGE de PONTIVY, sur la base intermédiaire non contractuelle de **44 811.60 € HT soit 53 773.92 € TTC**, pour un montant minimum de 42 700.00 € HT et dans la limite d'un montant maximum de 70 100.00 €.

#### **4°/ REVISION DES LOYERS SOCIAUX ET TRES SOCIAUX**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **décide** d'augmenter comme suit les tarifs des logements sociaux et très sociaux, au 1<sup>er</sup> juillet 2020 (soit + 0.95 % d'augmentation, d'après l'évolution de l'indice de référence des loyers au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019) :

**LOGEMENT situé au 23 rue de l'Etang -Soit un total de 496.17 €**

**LOGEMENT situé au 25 rue de l'Etang -Soit un total de 434.62 €**

**LOGEMENT situé 6 rue du Stade – 2<sup>ème</sup> étage - Soit un total de 406.27 €**

**LOGEMENT situé 6 rue de Stade – T3 gauche -Soit un total de 324.37 €**

**LOGEMENT situé 6 rue du Stade – 1<sup>er</sup> étage -Soit un total de 287.98 €**

**LOGEMENT situé 6 rue du Stade – RDC T2 (droite) -Soit un total de 283.39 €**

**LOGEMENT situé 18 Place de l'Eglise – 2<sup>ème</sup> étage- Soit un total de 402.57 €**

**LOGEMENT situé 18 Place de l'Eglise – 1<sup>er</sup> étage -Soit un total de 423.41 €**

**LOGEMENT situé 4 rue des Ecoles -Soit un total de 407.37 €**

#### **5°/ COTISATION 2020 – ASSOCIATION AMPER 2020**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder la cotisation suivante au titre de l'année 2020 : **204.31 €** à l'association AMPER,

#### **6°/ VALIDATION AVENANT TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES D'URBANISME SOUMIS A CONTROLE DE LEGALITE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'existence d'une convention de télétransmission des actes, signée le 29/03/2010. Les actes télétransmis par l'intermédiaire de la plateforme E-mégalis, actuellement sont les suivants :

- les délibérations
- décisions réglementaires (Budgets, pouvoir de police, personnel communal, ...)
- Documents et décisions des marchés publics

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de signer la convention d'extension du périmètre des actes, afin de télétransmettre les actes d'urbanisme au contrôle des légalités.

#### **7°/ PAYFIP – PAIEMENT DES TITRES EN LIGNE**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de signer la convention PAYFIP site DGFIP, afin de permettre le paiement en ligne des titres émis par la collectivité.

## **8°/ CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2021**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de tirer au sort les jurés susceptibles de faire partie du Jury d'Assises du Morbihan pour l'année 2021. Ce tirage au sort s'effectue à partir de la liste générale des électeurs de la commune. Pour la commune de GUERN, le nombre de personnes à tirer au sort est de 3. Sur ces 3 personnes, une seule est susceptible d'être retenue comme juré.

## **9°/ DESIGNATION DES DELEGUES A LA MAPA-Résidence de la Sarre de GUERN**

Monsieur le Maire fait savoir que suite au renouvellement des conseils municipaux et conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, il est nécessaire de procéder à la désignation de deux délégués à la MAPA-Résidence de la Sarre de Guern, pour la durée du mandat municipal.

Membre désigné d'office, monsieur le maire : Joseph LE BOUEDEC,

Premier membre : Evelyne ROBIN,

Deuxième membre : Maryvonne LE FOLGOC-NICOLAS.

## **10°/ AVIS SUR RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES DE PONTIVY COMMUNAUTE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil communautaire du 18 juin 2019, a adopté la modification des statuts de Pontivy communauté, portant notamment sur la mise à jour des parcs d'activités et les voies d'intérêt communautaire, modification approuvée par l'arrêté inter-préfectoral du 6 novembre 2019. Sont devenues voiries d'intérêt communautaire la voie communale longeant la ZA de Bann Er Lann à Cléguérec et la Rue Albert de Mun (partie entre le giratoire Kennedy et le garage Renault) à Pontivy.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Pontivy Communauté du 30 janvier 2020.

## **11°/ REVERSEMENT PARTICIPATION ASSOCIATION GUERN/MALGUENAC**

Madame la première adjointe informe le conseil municipal que l'association GUERN – MALGUÉNAC avait constitué au fil des années une provision budgétaire afin de parer à d'éventuels besoins de trésorerie.

L'Association connaît une baisse de ses diverses activités qu'elle propose sur les deux communes. A ce titre, il a été décidé de reverser une partie du montant provisionné de 8000.00€ soit 4000€ à chaque commune.

## **12°/ PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTE D'ANIMATEUR :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de promotion interne effectuée auprès de la commission administrative paritaire de la catégorie B du centre de gestion

de la fonction publique, l'adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Animateur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer le poste d'animateur, catégorie B, à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, et de nommer l'adjoint territorial déjà en poste à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020,

En conséquence le tableau des effectifs est modifié comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020,

### **TITULAIRES**

<b>Nombre</b>	<b>Grades</b>	<b>Observations</b>
1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> stagiaire classe	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet – 31h58/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet – 33/35 <sup>ème</sup>
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles – ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet – 33h15/35 <sup>ème</sup>
1	Animateur stagiaire catégorie B	Temps non complet – 17h50/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint territorial du patrimoine	Temps complet –

### **NON TITULAIRES**

<b>Nombre</b>	<b>Contrats</b>	<b>Observations</b>
1	Auxiliaire non titulaire adjoint technique territorial	Temps non complet 28h/35 <sup>ème</sup>
1	Auxiliaire non titulaire adjoint technique (cuisinier)	Temps non complet 28h/35 <sup>ème</sup>
1	Apprenti adjoint technique territorial	Temps complet

### **10°/ QUESTIONS DIVERSES :**

#### **10-1°/ PRET DU MATERIEL COMMUNAL AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur la maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire de tables, de bancs et d'un chapiteau, qu'elle met à la disposition des associations.

**Pour les associations de la commune :** prêt gratuit – les associations doivent réserver à l'avance auprès des services d'accueil de la mairie, signer une convention et déposer un chèque de caution de 250€ pour les tables et bancs et 500€ pour le chapiteau. Elles doivent aussi prendre rendez-vous avec le responsable pour la mise à disposition du matériel et le retour de celui-ci.

**Pour les associations extérieures à la commune :** prêt payant – 100€ TTC pour le chapiteau et 4€ pour un ensemble (1 table et 2 bancs) (délibération n° 34-13 03 2015) avec obligation de

réaliser la manifestation sur la commune – les associations extérieures ont les mêmes obligations que les associations communales.

Tout matériel cassé ou perdu sera facturé au prix du remplacement.

Il convient de nommer des responsables pour la remise et le contrôle à la réception des bancs, des tables et du chapiteau.

Mr LERAY Gurvan se porte volontaire. Il sera aidé par Mr GERBEAU Philippe, Mr LE BADEZET Cédric et Mr LE DEVEHAT Yannick.

## **INFORMATIONS**

### **1°/ DECISIONS PRISES EN DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

#### **1-1°/ VALIDATION LOT 12 – CHARPENTE OPTION PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - RENOVATION D'UN LOGEMENT RUE DES ECOLES**

En raison de l'urgence de prise de décision afin de permettre la continuité des travaux, Monsieur le maire a décidé de valider en date du 29/05/2020 (Délibération N° 51) le devis du lot 12 – Charpente option panneaux photovoltaïques, de l'entreprise ACM de QUISTINIC pour un montant de HT de 4040.00€ soit 4848.00 € TTC.

Le conseil municipal, étant informé de la présente décision lors du présent conseil municipal.

#### **1-2°/ RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE 2020**

Monsieur le Maire fort de la délégation de fonction et de signature, délibération N° 33 du 28/05/2020, décide de valider le renouvellement de ligne de trésorerie (délibération N° 50) dans les conditions suivantes :

- Montant maximum : 150 000 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné + 1,44 % base de calcul exact / 365 jours avec un index de avril 2020 : -0,250 % soit un taux variable = 1.19 %
- Périodicité de paiement des intérêts : au trimestre par débit d'office
- Montant minimum des tirages et remboursements : 5 000 €
- Frais de dossier : 0.15% soit 225.00€ payables en une seule fois à la mise en place
- Commission d'engagement : NÉANT
- Commission d'engagement et de non-utilisation : NÉANT

Le conseil municipal, étant informé de la présente décision lors du présent conseil municipal.

#### **1-3°/ EMPRUNT - RENOVATION D'UN LOGEMENT RUE DES ECOLES**

Monsieur le Maire fort de la délégation de fonction et de signature, délibération N° 33 du 28/05/2020, décide que l'offre pour un emprunt d'un montant de 76 500.00€, remboursement par échéances trimestrielles sur 180 mois avec un taux fixe de 0.9800 % et des frais de dossier d'un montant de 150 €, soit attribuée au CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE, offre la mieux disante,

Les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la séance du 18 juin 2020.

## **2°/INFORMATIONS BUDGET 2020 ET POINT DU REALISE AU 15/06/2020**

Mme la première adjoint, présidente de la commission finance, présente aux membres de l'assemblée les budgets (Commune, Lotissement et Panneaux photovoltaïques) votés le 6 mars 2020 et fait le point sur les réalisations des dépenses et des recettes.

## **3°/ PLANNING DES PERMANENCES DE WEEK END**

Monsieur le maire informe l'assemblée, qu'un planning des permanences du maire et des adjoints, en cas d'urgences, a été décidé suivant les disponibilités de chacun. Il prend effet du lundi à 08h00 jusqu'au lundi suivant.

Le tableau sera diffusé auprès des services de secours et de gendarmerie, ainsi qu'aux membres du conseil municipal.

## **4°/ PLANNING DES ABSENCES ESTIVALES**

Monsieur le maire demande aux élus de compléter le planning ci-joint, des absences estivales, afin de connaître les élus présents sur la commune en cas de besoin.

## **5°/ INFORMATIONS ALSH**

Les 3 mini-camps pourront avoir lieu avec 8 à 10 enfants, cet été.

Une seule sortie par semaine sera programmée, en privilégiant parcs de proximité.

Les sorties piscines seront remplacées par des sorties à la plage.

Rappel : inscription à l'avance, sur le portail de la mairie de Malguénac.

## **6°/ INFORMATION LOTISSEMENT**

Monsieur le maire informe l'assemblée que 6 lots (N° 23, 20, 15, 14, 9 et 6) ont été réservés et une option a été posée sur 4 lots (N° 22, 21, 16 et 13) par l'intermédiaire de l'agence « Megagence ».

Monsieur le maire rappelle que sur les 24 lots aménagés, 7 lots (1, 2, 3, 5, 12, 17, et 24) sont déjà vendus.

## **7°/ QUESTIONS DIVERSES : Néant**

**Prochain conseil municipal : jeudi 23 juillet 2020 à 20h30**